



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/49/L.2/Add.4
15 octobre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Quarante-neuvième session
Genève, 7-18 octobre 2002

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations
du 7 au 18 octobre 2002

Rapporteur: M. Mehdi Fakheri (Iran)

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise au plus tard le **mercredi 23 octobre 2002** à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8108
Télécopieur: 907 0056, téléphone: 907 5656/1066

Chapitre III

EXAMEN DE FAITS NOUVEAUX ET DE SUJETS RELATIFS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE DOHA QUI INTÉRESSENT PARTICULIÈREMENT LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

(Point 6 de l'ordre du jour)

(Suite)

1. Le représentant du **Bélarus** a déclaré que le Programme de travail de Doha correspondait aux intérêts des pays en développement, mais devait se traduire par des mesures concrètes. Son pays avait mis en place des préférences commerciales pour les PMA et était partisan d'un renforcement des dispositions relatives au traitement spécial et différencié pour les pays en développement dans le cadre de l'OMC. Lorsque l'on intensifiait l'assistance technique pour aider les pays à se préparer au prochain cycle de négociations, il fallait accorder l'attention voulue aux pays en transition, qu'ils soient membres de l'OMC ou en voie d'y adhérer. L'OMC pouvait faire œuvre utile en réalisant des travaux d'analyse pour définir ces intérêts, en vue d'offrir aux pays en transition une assistance technique plus efficace. L'intégration dans le système commercial multilatéral devait être considérée comme un moyen de contribuer à la mise en œuvre de réformes internes et à un développement économique stable. Des différences dans les niveaux de développement économique et d'engagements pris par les pays membres compliquaient les négociations futures. La CNUCED devrait jouer un rôle important dans la préparation des pays en vue des négociations, en fournissant une assistance technique et en trouvant des solutions acceptables pour tous les groupes. Les ressources financières nécessaires pour la réalisation de l'assistance technique devaient être suffisantes et bien gérées, et les négociations prochaines devraient être orientées vers le développement et prendre en considération les résultats des récentes conférences mondiales.

2. La représentante du **Venezuela** a souscrit aux principales conclusions du *Rapport sur le commerce et le développement*, à savoir que les conditions préalables essentielles pour que les pays en développement puissent accroître leur participation à l'économie mondiale étaient la diversification de leurs exportations et l'exportation de produits à valeur ajoutée. Elle a également souscrit à l'idée selon laquelle il importait d'améliorer l'accès aux marchés,

d'augmenter les financements et d'alléger la dette si l'on voulait aider les pays en développement à participer avec plus de succès à la mondialisation.

3. L'économie mondiale et le commerce international ne devaient pas être neutres à l'égard du développement humain. Au Venezuela, des moyens avaient été trouvés pour faire en sorte que le développement économique repose sur la justice sociale, la démocratie, la concurrence, l'efficacité et la paix. Les mêmes principes devraient inspirer la communauté internationale. Les négociations de Doha devraient avoir le développement pour but principal car, s'il n'en était pas ainsi, l'ensemble du Programme de travail perdrait toute crédibilité. Les pays développés qui fermaient leurs marchés aux importations des pays en développement et subventionnaient leur secteur agricole nuisaient au système commercial multilatéral.

4. La CNUCED était l'entité qui était la mieux placée pour aider les pays en développement dans les efforts qu'ils accomplissaient pour incorporer la dimension du développement dans les négociations commerciales multilatérales et régionales. Certaines questions, en raison de leur complexité et de leur intérêt particulier pour les pays en développement, méritaient une attention particulière; c'était notamment le cas des services énergétiques et elle a encouragé la CNUCED à poursuivre ses travaux dans ce domaine. La CNUCED devrait également aider les pays en développement dans le cadre des négociations actuelles relatives à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), notamment en ce qui concerne le système de demandes et d'offres, pour faire en sorte que la libéralisation des marchés des services aille de pair avec un renforcement des capacités d'offre et d'exportation dans les pays en développement. La CNUCED pouvait également fournir une aide spéciale en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle, le transfert de technologies et les liens entre le commerce et le développement.

5. Le représentant de **Cuba** a déclaré que la mise en œuvre effective de la Déclaration ministérielle de Doha pourrait corriger les déséquilibres qui existaient actuellement dans le système commercial multilatéral et accroître la confiance des pays en développement dans ce système. Une conclusion positive et équitable des négociations commerciales actuellement en cours dépendrait moins des aspects techniques que de la souplesse dont les pays développés feraient preuve au sujet de questions cruciales telles que le traitement spécial et différencié,

la mise en œuvre, l'accès aux marchés et le transfert de technologies. Cependant, très peu de progrès avaient été enregistrés jusqu'à présent dans ces domaines.

6. Des négociations dans de nouveaux domaines, dans le cadre de ce qu'il était convenu d'appeler le «Programme de Singapour», ne devraient pas commencer tant que des résultats clairs n'auraient pas été obtenus en ce qui concerne les questions relatives au développement, en particulier le traitement spécial et différencié, et, comme convenu à Doha, il faudrait parvenir à un consensus lors de la quatrième session de la Conférence ministérielle avant de pouvoir envisager des négociations sur les investissements et la concurrence. La prolifération de mesures commerciales unilatérales portait atteinte au fonctionnement du système commercial multilatéral.

7. Enfin, les pays en développement se trouvaient dans une situation de plus en plus difficile: les exportations diminuaient, la dette extérieure augmentait, la pauvreté était plus répandue que par le passé et les épidémies étaient fréquentes. Il faudrait mettre en place un nouvel ordre international pour corriger les déséquilibres actuels et soutenir le développement de tous les pays.

8. La représentante du **Nicaragua** a déclaré qu'au cours du processus de l'après-Doha, il importait que les pays en développement ne soient pas exclus. Elle s'est dite préoccupée par la proximité des dates limites fixées dans la quatrième Déclaration ministérielle en ce qui concerne les négociations, en particulier pour l'agriculture et le traitement spécial et différencié. Les questions importantes qui seraient abordées lors de la prochaine Conférence de l'OMC à Cancun comprendraient la deuxième phase des travaux relatifs au traitement spécial et différencié, et l'accès aux marchés, en particulier dans le secteur agricole. À cet égard, il serait important de travailler ensemble et sans perdre de temps pour parvenir à un accord concernant les produits agricoles en tant qu'élément essentiel d'un engagement unique. En matière de politiques commerciales et de finances, il était de plus en plus difficile de prendre des décisions qui n'avaient pas d'importantes incidences sociales sur les plans national et international. Enfin, elle a demandé que la CNUCED continue d'aider les pays en développement au cours des négociations commerciales.

9. Le représentant de la **Norvège** a déclaré que l'un des principaux résultats de la Conférence ministérielle de Doha avait été la reconnaissance du fait que les pays en développement et en particulier les PMA devraient bénéficier davantage des possibilités accrues et des améliorations du bien-être engendrées par le système commercial multilatéral. À cet égard, un meilleur accès aux marchés, des règles équilibrées et bien ciblées, une assistance technique financée de façon durable et des programmes de renforcement des capacités devaient jouer des rôles essentiels. Dans le cadre du nouveau cycle de négociations, un meilleur accès aux marchés, en particulier en ce qui concerne les textiles et les vêtements et les produits agricoles, représentait un objectif crucial pour les pays en développement. La Norvège avait supprimé le dernier quota relatif aux textiles à compter du 1^{er} janvier 2001 et avait accordé un accès sans droits ni quotas pour tous les produits des PMA à partir du 1^{er} juillet 2002. En ce qui concerne l'assistance technique, le secrétariat de l'OMC, les donateurs bilatéraux et d'autres organismes devaient aider les PMA à définir leurs besoins en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine commercial. L'assistance technique de l'OMC devrait avoir un rapport direct avec les négociations et la mise en œuvre des engagements. D'autres besoins devaient être satisfaits par d'autres organisations, telles que la CNUCED, et par des bailleurs de fonds bilatéraux dans un cadre cohérent. Enfin, la Norvège reconnaissait que les dispositions relatives au traitement spécial et différencié ne devaient pas être des moyens de prolonger ou de maintenir indéfiniment le protectionnisme. Le but recherché était de faire en sorte que ces dispositions facilitent l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral à un rythme et selon des conditions adaptées au niveau de développement de chaque pays. Les dispositions concernant le traitement spécial et différencié seraient plus efficaces et fonctionneraient mieux si les membres de l'OMC définissaient quels membres pouvaient en bénéficier et quels membres devaient respecter des obligations.

10. Le représentant de la **Chine** a déclaré que le mandat de Doha visait clairement à aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement dans le cadre du commerce multilatéral en mettant en place des mesures de traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement. Les progrès accomplis jusqu'à présent en ce qui concerne le mandat de Doha avaient cependant été lents, ce qui était dû en partie à une attitude négative de la part des pays développés à l'égard d'une modification des aspects inéquitables du système commercial international. Il a demandé à toutes les parties de se conformer strictement à l'esprit de Doha et

à son calendrier, et de prendre des mesures concrètes pour résoudre les problèmes qui préoccupaient particulièrement les pays en développement, afin que le nouveau cycle de négociations soit véritablement un «cycle de développement». En ce qui concerne les négociations sur l'agriculture, contrairement aux engagements contenus dans le mandat de Doha (relatifs à une forte réduction des subventions nationales qui faussaient les échanges, à d'importantes améliorations de l'accès aux marchés, et à des réductions de tous les types de subventions à l'exportation en vue de leur élimination progressive), certains pays développés avaient récemment augmenté leurs dépenses consacrées à des subventions nationales, ce qui créait de nouveaux obstacles dans le cadre du nouveau cycle de négociations. Les pays développés devaient démontrer leur volonté politique de tenir cet engagement en réduisant de façon importante les droits de douane sur les produits agricoles, en réduisant l'écart entre les droits appliqués et les droits consolidés, en simplifiant les structures des droits, en rationalisant leur régime de taux de droits douaniers et de quotas, en limitant et en réduisant les niveaux globaux de subvention des produits nationaux, et en réduisant et à terme en éliminant les subventions à l'exportation. En ce qui concerne les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, il fallait ouvrir rapidement les marchés en ce qui concerne les produits présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, tels que les textiles et les vêtements. Enfin, l'accord antidumping de l'OMC manquait de transparence et de prévisibilité, et il existait un déséquilibre entre les obligations contractées respectivement par les pays développés et les pays en développement. La Chine soutenait les efforts entrepris pour renforcer les disciplines afin de prévenir des abus concernant les mesures antidumping et d'améliorer les règles de l'accord antidumping en vigueur.

11. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a déclaré que la dimension «développement» de la Conférence de Doha devait concerner non seulement la nécessité de plus en plus nette d'une libéralisation du commerce des pays développés, mais également une libéralisation du commerce entre pays en développement. Il était essentiel de résoudre les problèmes concernant les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé, l'amélioration du traitement spécial et différencié et la mise en œuvre avant les dates limites de décembre 2002.

12. Une assistance technique visant à soutenir le processus de l'après-Doha représentait une priorité pour son Gouvernement et il a souligné la position active de son pays en ce qui concerne

le fonds d'affectation spéciale de l'OMC. En 2001, les activités de renforcement des capacités en matière commerciale menées dans le monde entier par les États-Unis avaient représenté un montant de 556 millions de dollars et ce chiffre continuerait d'augmenter. Ces fonds devaient être gérés de façon efficace.

13. La Déclaration de Doha avait confié à la CNUCED un rôle de soutien des négociations à l'OMC, notamment en ce qui concerne l'investissement et la concurrence. Les activités menées ne devaient pas faire double emploi et la CNUCED devait faire porter ses travaux sur des domaines dans lesquels elle était mieux placée pour agir que d'autres organisations et dans le cadre du mandat établi par le Plan d'action de Bangkok.

14. Le commerce et l'investissement jouaient un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté et le développement dans les pays africains et les PMA. Parmi les autres questions importantes pour les pays en développement, on pouvait citer la libéralisation du commerce mondial des produits agricoles et l'obtention d'un meilleur accès aux marchés pour les agriculteurs des pays en développement; un aménagement des règles de l'OMC pour permettre aux pays pauvres d'avoir un meilleur accès aux médicaments nécessaires pour lutter contre l'infection à VIH et le sida, le paludisme et d'autres fléaux en matière de santé publique; et la libéralisation du commerce mondial des services. La CNUCED devait confirmer qu'elle soutenait l'esprit de Doha et les engagements pris dans cette ville, et qu'elle rejetait les efforts que déployaient les sceptiques hostiles au libre-échange pour faire échouer la libéralisation du commerce.

15. La mise en œuvre du plan de travail de Doha de l'OMC représentait une importante possibilité de répondre aux préoccupations des pays en développement dans le domaine du développement. À Doha, les pays avaient reconnu qu'une croissance extraordinaire résultait de l'établissement de liens entre les pays sur le marché mondial.

16. En conclusion, il a exprimé des préoccupations concernant les conseils de la CNUCED en matière de politiques dans le cadre du programme concret et son programme d'assistance technique relatif au commerce. La CNUCED devrait faire porter ses efforts sur le renforcement des capacités nationales à analyser les questions dont l'OMC était saisie compte tenu des intérêts nationaux. Il souhaitait éviter de créer une dépendance à l'égard du secrétariat de la CNUCED. Il a formulé les mêmes préoccupations concernant le plan d'assistance technique de

l'après-Doha, qui avait été établi et mis en œuvre sans consultation des délégations. Il a demandé des informations sur l'état d'avancement de ce plan.

17. Le représentant de l'**Inde** a fait observer que le système de l'OMC reposait sur l'«engagement unique» et le principe du traitement identique pour tous. Cela créait un environnement restrictif, en particulier pour les politiques industrielles dans des domaines tels que les Mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) et les subventions. Les pays en développement se trouvaient à un stade de développement nettement différent et, par conséquent, avaient des capacités entièrement différentes de celles des pays développés lorsqu'il s'agissait de prendre des engagements et souscrire des obligations à caractère multilatéral, et de bénéficier des possibilités d'accès aux marchés.

18. Les pays en développement avaient proposé un nombre important de propositions visant à la pleine incorporation du traitement spécial et différencié dans les règles de l'OMC. Si l'on n'établissait pas un cadre entièrement nouveau pour le traitement spécial et différencié, les mesures adoptées seraient insuffisantes et prises trop tard. Il avait été prévu que les concessions non réciproques faites par les pays développés aux pays en développement en vertu de la «clause d'habilitation» du GATT seraient non réciproques, non discriminatoires et générales, mais en fait ces concessions étaient offertes sous réserve de réciprocité et subordonnées à un accès accru aux marchés des pays en développement. Malheureusement, les pays développés ne voulaient pas aborder sérieusement des questions telles que le traitement spécial et différencié. Il en allait de même pour les textiles et les vêtements.

19. En ce qui concerne la mise en œuvre, il a souligné qu'aucune date limite n'avait été respectée. Pour ce qui est de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire, les pays en développement devaient maintenir des droits de douane compatibles avec leurs besoins en matière de développement, de commerce et de sécurité alimentaire. En ce qui concerne l'AGCS, il fallait prendre des mesures pour assurer la mise en œuvre effective de l'article XIX et obtenir un véritable accès aux marchés dans des secteurs et des modes qui présentaient un intérêt particulier sur le plan des exportations pour les pays en développement, tels que la circulation des personnes physiques. En ce qui concerne l'accès aux marchés de biens, si les droits de douane consolidés dans les pays développés pour les biens non agricoles étaient en moyenne peu

élevés, les taux relatifs à certains articles présentant un intérêt pour les pays en développement sur le plan des exportations étaient encore très élevés.

20. L'une des principales réalisations de la Conférence ministérielle de Doha avait été la Déclaration sur l'Accord relatif aux ADPIC et la santé publique. Des discussions techniques avaient eu lieu au sein du Conseil des ADPIC, mais il était nécessaire de trouver une solution appropriée d'ici à la fin 2002.

21. En raison de son mandat et de sa vision d'ensemble du développement, la CNUCED était particulièrement bien placée pour contribuer à faire en sorte que le Programme de Doha ne soit pas en définitive une mauvaise affaire pour les pays en développement. Les tâches importantes auxquelles la CNUCED devait s'atteler étaient notamment les suivantes: a) évaluation des effets et analyse des accords commerciaux multilatéraux existants; b) recensement des obstacles à l'accès aux marchés auxquels se heurtaient les pays en développement, en vue de leur réduction et de leur élimination; c) poursuite des travaux relatifs au «programme concret»; d) orientation de l'analyse des politiques et de l'obtention de consensus vers les dimensions «développement» du système commercial multilatéral. Parmi les autres domaines qui méritaient une attention, on pouvait citer les suivants: a) suggestions pour la mise en œuvre des dispositions relatives au traitement spécial et différencié dans les accords futurs, en vue de défendre les objectifs de développement; b) propositions tendant à modifier l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, en vue de parvenir à un meilleur équilibre dans l'optique des intérêts des pays en développement, notamment en ce qui concerne les crédits à l'exportation et les subventions nationales; c) services, afin d'aider les pays en développement à évaluer les possibilités commerciales et à les préparer au processus de demandes; d) commerce et environnement; et e) questions soulevées à la réunion ministérielle de Singapour, en particulier les investissements et la concurrence. En outre, la CNUCED devrait présenter des propositions sur les moyens par lesquels l'Accord sur les ADPIC pourrait améliorer le développement technologique des pays en développement, notamment en donnant un contenu concret au paragraphe 4 de la Déclaration ministérielle de Doha sur les ADPIC et la santé publique. Enfin, les travaux de la CNUCED sur le commerce électronique devraient se poursuivre et mettre davantage l'accent sur la situation et les points de vue des pays en développement.

22. Le représentant de la **Jordanie** a fait observer que son pays, qui venait d'adhérer à l'OMC, avait retiré des avantages considérables de l'assistance technique de la CNUCED. Il espérait bien que de tels programmes se poursuivraient à l'avenir et seraient conçus de façon à répondre davantage aux besoins des pays ayant récemment adhéré. Il a signalé qu'au paragraphe 9 de la Déclaration ministérielle de Doha, les ministres avaient admis que les pays ayant récemment adhéré à l'OMC, y compris la Jordanie, avaient pris des engagements excessifs.

23. La Jordanie s'efforçait de libéraliser son commerce et son économie, mais cela devait se faire conformément à ses besoins nationaux en matière de développement. Elle avait terminé son cycle de négociations deux ans plus tôt et avait dû modifier et adapter sa législation, en réduisant de façon considérable ses droits de douane, de sorte que l'État avait perdu l'une de ses principales sources de recettes. La Jordanie avait également libéralisé son secteur des services ainsi que d'autres secteurs, mais aujourd'hui on lui demandait une libéralisation plus poussée encore. Cela représenterait une lourde charge et ne semblait guère possible.

24. Enfin, l'assistance technique revêtait une grande importance, mais il ne pouvait s'agir du seul type d'assistance nécessaire. La CNUCED devait également mettre en place des programmes de formation visant à répondre aux besoins et aux niveaux d'engagements des pays en développement qui avaient adhéré récemment à l'OMC.

25. La représentante de la **Confédération internationale des syndicats libres** a souligné l'importance des engagements pris à Johannesburg au sujet de la nécessité d'incorporer des considérations sociales, économiques et environnementales dans les stratégies de développement durable, ce dont le programme de travail de Doha devrait tenir compte. En ce qui concerne les négociations sur les AGCS, elle s'est dite préoccupée par le fait que de nombreuses populations n'avaient pas accès à des services publics essentiels. Le World Trade Union Group avait rendu publique une déclaration commune, qui énonçait un certain nombre de principes qui devraient être pris en considération dans le cadre des négociations relatives à l'AGCS.

26. Son organisation n'était pas hostile à toute négociation qui contribue à la création d'emplois, à l'augmentation des rémunérations et au développement économique. Cependant, les services publics, y compris les services d'enseignement et de santé, revêtaient une trop grande importance pour devoir affronter la concurrence du secteur privé, et les pays ne devraient pas

être obligés de procéder à des privatisations. Le principe d'irréversibilité («lock-in») de l'OMC ne devrait pas être applicable lorsque la libéralisation des services entraînait une dégradation de la situation socioéconomique. En vertu de l'article XIX du GATT, une évaluation des effets sociaux, environnementaux et économiques des négociations était nécessaire et devait être réalisée en coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les syndicats. En ce qui concerne le mode 4, relatif à la circulation des personnes physiques, les négociations devaient prendre en compte tous les aspects de la protection des travailleurs migrants. Les questions abordées lors des négociations étaient très importantes et devaient faire l'objet de discussions avec la participation de représentants des parlements et des partenaires sociaux.

27. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED**, répondant aux observations formulées, a souligné que le plan d'assistance technique de l'après-Doha avait été distribué lors d'une réunion de la Commission sur le commerce en février 2002; le Secrétaire général de la CNUCED, dans une lettre adressée à la mi-février à des bailleurs de fonds potentiels, avait demandé de formuler des observations concernant ce plan. Il avait été fait rapport sur les résultats de la réunion de la Commission à la session exécutive du Conseil, qui avait approuvé le plan. Une réunion d'information sur le plan d'assistance technique, destinée à toutes les délégations, avait eu lieu le 22 juillet, et les États membres avaient alors été informés de façon détaillée de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan. Cette question avait à nouveau fait l'objet de discussions au sein du Groupe de travail et les informations les plus récentes sur la mise en œuvre du programme avaient été communiquées. Le secrétariat avait l'intention de réexaminer le programme compte tenu de l'évolution rapide des négociations et les États membres seraient consultés. Enfin, en ce qui concerne le programme de diplomatie commerciale, il n'était pas possible de standardiser les activités, étant donné qu'elles étaient déterminées par des demandes.

**QUESTIONS DE PROCÉDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES,
QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES
ET QUESTIONS CONNEXES**

A. Ouverture de la session

1. La quarante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 7 octobre 2002 par M. Nathan Irumba (Ouganda), Président du conseil sortant.

B. Élection du bureau

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 930^e séance plénière (séance d'ouverture), le 7 octobre 2002, le Conseil a élu par acclamation M. Dimiter Tzantchev (Bulgarie) Président du Conseil à sa quarante-neuvième session.

3. Également à sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a élu les 10 vice-présidents et le rapporteur composant, avec le président, le Bureau du Conseil à sa quarante-neuvième session. Le Bureau était composé comme suit:

Président:	M. Dimiter Tzantchev	(Bulgarie)
Vice-Présidents:	M. Iouri Afanassiev	(Fédération de Russie)
	M. Boniface Chidyausiku	(Zimbabwe)
	M. Luiz Felipe de Seixas Corrêa	(Brésil)
	M. Nathan Irumba	(Ouganda)
	M. Toshiyuki Iwado	(Japon)
	M. Douglas M. Griffiths	(États-Unis d'Amérique)
	M. François Léger	(France)
	M. Samuel T. Ramel	(Philippines)

M. Lester Mejía Solís (Nicaragua)

M. Eberhard Von Schubert (Allemagne)

Rapporteur: M. Mehdi Fakheri (République islamique d'Iran)

4. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs régionaux et la Chine ainsi que les Présidents des comités de session, seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

5. À sa séance d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/49/1 (voir l'annexe ...).

6. À la même séance, conformément aux propositions concernant l'organisation des travaux (TD/B/49/1), le Conseil a constitué deux comités de session chargés d'examiner les points suivants de l'ordre du jour et de faire rapport à leur sujet:

Comité de session I:

Point 4: Progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010: a) Exécution d'activités en faveur des PMA à l'échelle de la CNUCED; b) Le statut de «pays les moins avancés»: avantages effectifs et question de la gradation

Comité de session II:

Point 5: Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90: Ajustement structurel et réduction de la pauvreté en Afrique

7. Ont été élus membres du Bureau du Comité de session I:

Président: M. S. Lazzarotto (Suisse)

Vice-Présidente et Rapporteur: M^{me} W. Tadesse (Éthiopie)

8. Ont été élus membres du Bureau du Comité de session II:

Vice-Président: M. F. Samb (Sénégal)

Vice-Président et Rapporteur: M. F. Léger (France)

D. Membres de la CNUCED et du Conseil du commerce et du développement

9. À la 930^e séance plénière du Conseil, le 7 octobre 2002, le Timor-Leste est devenu membre de la CNUCED, ce qui a porté le nombre de membres à 192.

10. À la même séance, le Mozambique est devenu membre du Conseil, ce qui a porté le nombre de membres à 148.
